



Accusé de réception en préfecture
094-219400710 – 15/12/2023 – DELIB 2023-205
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SUCY-EN-BRIE
Département du Val-de-Marne

Nombre de membres
composant le Conseil Municipal **35**
Présents à la séance **33**

**Extraits du Registre
des Délibérations
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 11 Décembre 2023

N° DCM : 2023-205-08S-117

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture, le **18 DEC 2023**
et de la publication le
Le Maire, **18 DEC 2023**

Objet :

DESIGNATION D'UN ELU MUNICIPAL AU CONSEIL DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE LA CITE VERTE

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire.

Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle permettant le respect des mesures sanitaires en vigueur et est retransmise par vidéo sur le site internet de la Ville.

Etaient présents :

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoints

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme GRASSER, Mme MARIE, M. BRIE, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, M. MARASCO, Mme D'ANDREA, Mme SIMON, Mme ASTIC

Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :

- . M. BOGUET-HENARD donne pouvoir à Mme FELGINES
- . Mme NANTEUIL donne pouvoir à Mme SIMON
- . Arrivée de M. AMSLER à 20h50

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° 2023-205

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-29 et L2121-33,

VU le Code de l'Education et notamment ses articles L.411-1 et D.411-1,

VU le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990, modifié par le décret n° 91-383 du 22 avril 1991, relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, qui précise la composition, le rôle et les principales modalités de fonctionnement du conseil d'école,

VU la délibération n°2020-118 en date du 15 juin 2020 relative à la désignation des représentants municipaux au sein des conseils d'école,

VU le rapport n° 2023-205 présenté en commission plénière en date du 4 décembre 2023,

CONSIDERANT que les conseils d'écoles sont notamment composés du Maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal ;

CONSIDERANT l'importance d'assurer le lien entre les élus de la Ville et les écoles, lors des réunions des conseils d'écoles, et ainsi faciliter la concertation entre les partenaires éducatifs, à savoir l'équipe enseignante, les parents d'élèves et les représentants de la commune ;

CONSIDERANT que par délibération n°2020-118 en date du 15 juin 2020, Monsieur Trayaux a été désigné représentant au sein du conseil de l'école élémentaire de la Cité Verte ;

CONSIDERANT que suite au Conseil Municipal en date du 5 novembre 2023, Monsieur Trayaux a été élu Maire de la Commune et siège donc à ce titre au sein du conseil d'école ;

CONSIDERANT qu'il convient donc de désigner un nouvel élu qui représentera le Conseil Municipal au sein du conseil de l'école élémentaire de la Cité Verte ;

SUR proposition de Monsieur le Maire,
Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité de voter à main levée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Article Unique : **DESIGNE Cédric MUSSO** pour représenter le Conseil Municipal au conseil de l'école élémentaire de la Cité Verte.

Cette délibération a été adoptée par **28 POUR** et **7 ABSTENTIONS**

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
La Directrice de l'Administration Générale
et des Assemblées,

Céline GAULTIER



Le Maire,

Olivier TRAYAUX